



Droit entre le chômage et la retraite

Par **nath**, le **23/05/2009** à **19:12**

Bonjour,

Ma mère (63 ans).n'a plus d'emploi car son travail était de s'occuper de mon grand père maintenant décédé.(2007). Pour le moment elle touche le chômage

A 64 ans elle n'aura plus rien et elle n'aura sa retraite qu'à 65 ans.

Pendant 1 an, elle n'aura quasiment aucun revenu, si se n'est la reversion de la demi retraite à mon père militaire mort à 56 ans.

Pouvez vous me dire si elle a des droit s(à part celui de se remettre au travail)?

Ps : elle même a commencé à travailler à 12 ans au port de pêche jusqu'à 22 ans et après à travaillé dans les champs en tant que saisonnière. Donc le physique n'y est plus trop.

Merci de vos réponses

Nathalie

Par **kingdom**, le **04/06/2009** à **15:05**

Alors normalement elle devrait toucher son chômage jusqu'à ces 65ans car elle ne remplit pas les conditions d'une retraite à taux plein avant, renseignez vous bien, Sinon elle pourra envisager une demande de retraite au titre de l'inaptitude, si elle est reconnue inapte, elle percevra une retraite à taux plein!